

L'entrée à l'École d'Orthophonie n'est accessible que par la **seule voie du concours**. Aucune dérogation n'est possible quel que soit le cursus antérieur validé.



Inscription au concours d'entrée 2018

Les inscriptions se font uniquement en ligne. Elles se dérouleront **jusqu'au 26 janvier 2018 à 23h59**

Pour déposer votre candidature, cliquez sur le lien <https://concours-orthophonie.unice.fr/> (<https://concours-orthophonie.unice.fr/>)

Date du concours d'entrée 2018

Le concours se déroulera le **vendredi 23 février 2018**

Modalités d'admission

Seuls sont autorisés à présenter ces épreuves de sélection, les candidats ayant fourni :

- Soit une photocopie du diplôme du baccalauréat : pour les candidats titulaires du bac
- Soit un certificat d'inscription au Baccalauréat pour la session 2017- 2018 ou un certificat de scolarité sur lequel figure la mention "inscrit(e) en classe "Terminale de l'intéressé(e)" : pour les candidats inscrits en classe de Terminale
- Soit une photocopie d'une équivalence (Diplôme d'Admission aux Études Universitaires) : pour les candidats titulaires du DAEU

Convocations

• Épreuves écrites

Vous recevrez par mail votre **convocation** dès la validation de votre demande d'inscription et de la réception de votre paiement.

Vous recevrez également :

1. un plan pour vous rendre sur le lieu indiqué sur votre convocation
2. le règlement du déroulement des épreuves écrites de sélection au concours d'entrée
3. une note d'informations de l'AFON (Association des Futurs Orthophonistes de Nice)

Vous devez présenter votre **convocation** avec votre **carte d'identité** le jour du concours.
Vos nom prénoms figurant sur votre convocation doivent être strictement identiques à ceux inscrits sur votre carte d'identité.

• Épreuves orales

Les candidat(e)s admissibles recevront une convocation individuelle, par mail.

Un audiogramme datant de moins d'un an, établi par un médecin O.R.L., dûment daté, signé et tamponné par le médecin devra être présenté.

Les candidat(e)s non admissibles aux épreuves orales recevront par mail leur relevé de notes.

Nombre de places offertes pour la session 2018

Le nombre de places offertes au concours est fixé par **Arrêté du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**.

Il est de **32 places**, pour le **concours 2018**.

Pour information, il y avait, pour le concours 2017, 779 candidats effectivement inscrits et 32 places disponibles

Épreuves du concours

(Sous réserve de modifications éventuelles)

Épreuves d'admissibilité

- **Anglais** (20 QCM sur 200 points, durée : 20 minutes).
- **Logique et vocabulaire** (40 QCM sur 200 points, durée : 1 heure)
- **Jugement orthographique** (20 QCM sur 200 points, durée : 20 minutes).
- **Biologie et culture générale** (30 QCM sur 300 points, durée : 30 minutes).
- **Compréhension de texte** (10 QCM sur 100 points, durée : 40 minutes).

Sur les 100 points totaux, la pondération des épreuves est réalisée selon le coefficient suivant :

- 10 % de la note d'anglais.
- 20% de la note biologie et culture générale.
- 20% de la note logique et vocabulaire.
- 20% de la note jugement orthographique.
- 30% de la note de compréhension de texte.

Pour les épreuves par QCM : question à réponse unique ou à réponses multiples parmi 5 propositions.

* Bonne réponse = +1

* Réponse faussée ou absence de réponse = 0

Les 140 candidats les mieux classés à l'issue de l'épreuve écrite seront convoqués à l'épreuve orale d'admission.

• Épreuve d'admission

Communiquée ultérieurement